

# Ce.F

Centre de Formation  
aux métiers de la **santé** et du social



CERTIFICATIONS-TAUX DE RÉUSSITE

Janvier et mars 2023 : 100 %

Juillet 2023 : 77 %

Décembre 2023 : 100 %

**Employabilité à l'issue de la  
formation 2023 : 98 %**

## AIDE-SOIGNANT

**NIVEAU 4**

N° RNCP : 35830, Ministère chargé de la  
Santé, 28/07/2021



N° SIRET 781 669 601 00218 - APE 8542Z - N° FINESS 72 24 00013 24

« ÊTRE ACTEUR ET AUTEUR DE SA FORMATION »



## LE MÉTIER

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

## LES APTITUDES DE L'AIDE-SOIGNANT

Ce métier requiert une grande rigueur. Nécessité de développer des aptitudes : d'écoute, relationnelle, d'adaptation et de travail en équipe.

### ALTERNANCE

## CONTENU DE LA FORMATION

Le cycle de formation s'étale sur une année scolaire. Il comprend :

- ❖ **770 heures de formation théorique** au centre et réparties en 22 regroupements de 35 heures.
- ❖ **770 heures) de formation en milieu professionnel** se déroulant sous la forme de **trois stages**, d'une durée de cinq semaines, et un stage de sept semaines.

- **L'enseignement théorique**

Il est composé de 10 modules de formation :

- Module 1 : Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale : 147 heures
- Module 2 : Repérage et prévention des situations à risques : 21 heures
- Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77 heures
- Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement : 182 heures
- Module 5 : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée: 35 heures
- Module 6 : Relation et communication avec la personne et leur entourage: 70 heures
- Module 7 : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs :21heures
- Module 8 : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés: 35 heures
- Module 9 : Traitement des informations : 35 heures
- Module 10 : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques : 70 heures.

- **La formation pratique**

La formation en milieu professionnel correspond à 4 périodes de stages à réaliser dans différentes structures employeurs, publiques ou privés du champ sanitaire, social ou médico-social et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès des personnes âgées.

Les lieux de stages sont trouvés et choisis par l'équipe pédagogique.

**CONNAÎTRE  
COMPRENDRE  
AGIR**

## LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Au Ce.F, la formation se déroule sur le principe de l'alternance intégrative (cours –stage), afin de favoriser l'acquisition progressive des compétences

Le Ce.F s'appuie également sur des méthodes pédagogiques telles que :

- ❖ les cours en présentiels
- ❖ les travaux pratiques, la simulation en santé
- ❖ les temps d'échanges, les TD, l'analyse de pratique
- ❖ Accompagnement pédagogique individualisé
- ❖ Travaux personnels guidés
- ❖ Suivis pédagogiques individuels

**ÉLIGIBLE  
AU CPF**

## ACCÈS À LA FORMATION – PRE REQUIS

- ↪ La formation est accessible avec ou sans le baccalauréat
- ↪ Les candidats doivent avoir satisfait aux épreuves de sélection organisées par le Ce.F
- ↪ Pas de diplôme requis : sélection sur dossier et un entretien
- ↪ Sont admis, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation conformément aux attendus nationaux  
(Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission au diplôme d'Aide-Soignant)
- ↪ L'entrée en formation s'effectue en début de chaque année scolaire début septembre.
- ↪ Pour postuler à une entrée en formation, rendez-vous sur notre site internet pour une inscription en ligne : [www.cef-bergerac.org](http://www.cef-bergerac.org)

### Voies d'accès :

- ❖ Formation initiale (financement Région : Voie directe)
- ❖ Situation professionnelle (plan de développement des compétences, CPF PTP)
- ❖ Contrat d'apprentissage

## LES TARIFS

- ❖ Gratuité des frais de sélection
- ❖ Droits d'inscription (entrée en formation) : 100 euros
- ❖ Coût Pédagogique (il dépend du cursus choisi) :
  - Pour les personnes en situation professionnelle, 9625,00 € pour un parcours complet (envoi d'un devis personnalisé sur demande).
  - Pour les personnes par voie de l'apprentissage, se rapprocher du CFA ADAPSSA.
  - Pour les personnes en poursuite d'études ou demandeurs d'emplois, les frais pédagogiques sont entièrement pris en charge par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.
  - Dans le cadre d'un parcours partiel (allègement ou dispense de module) : Rapprochez-vous du secrétariat pour établir une demande de devis.

## CONTACTS

Directeur de l'IFAS : Nicolas JAMES-FARGES [nicolas.james-farges@johnbost.fr](mailto:nicolas.james-farges@johnbost.fr)

Assistante de formation : Christelle PROMIS [christelle.promis@johnbost.fr](mailto:christelle.promis@johnbost.fr) , 05.53.22.23.05



### Nos atouts :



Des locaux récents  
et adaptés



Une école avec une  
expérience reconnue  
depuis 50 ans



280 formateurs  
et intervenants



Des outils numériques  
au service des stagiaires  
et de la formation



Plus de 2 000 partenaires  
de terrain



1 400 stagiaires  
formés par an

### La formation s'inscrit dans les valeurs et missions de la Fondation John BOST

